**Fiche de Renseignements**

**Pour la location bateau**

**De la SECTION NAUTIQUE**

 

**Contact**

Responsable de la section : **Christian PHILIPPOT**

Téléphone : 75 15 23 ou 29 43 72 Poste 2742 (uniquement durant les permanences)

Adjoint de la section : **Philippe BALMELLI**

Téléphone : 85 97 29 ou 29 43 72 Poste 2742 (uniquement durant les permanences)

 Secrétaire/comptable de la section : **André HIEGEL**

Téléphone : 81 43 42 ou 29 43 72 Poste 2742 (uniquement durant les permanences)

Courriel : csancnautique@outlook.fr

La section nautique met, un bateau RAMCO 5.80m coque alu avec accastillage pour 4 adultes et 2 enfants, à la disposition des adhérents du CSANC titulaires de la carte CSANC de l’exercice en cours et des ayants droit (militaires et personnels civils de la défense, d’active et retraités, sous réserve de souscrire une adhésion CSANC FCD), le permis bateau bien que très fortement recommandé, n’est pas obligatoire.

**Il y** **a deux tarifs de location :**

DEMI-JOURNÉE : 15 000 F (de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30)

JOURNÉE : 20 000 F (de 8h à 17h30)

Les horaires peuvent être aménagés après entente avec le responsable.

**Descriptif du bateau :**

RAMCO COQUE ALU 5.80 m CAPACITÉ : 6 personnes (4 adultes + 2 enfants)

NOM : JPALEX GPS/SONDEUR

Immatriculation : NC 45091 RADIO VHF

 HORS-BORD de 90CV 4 temps Bimini

 Réservoir d’essence de 85 L + Nourrice de secours de 20 L

**Pièces à fournir à la réservation et au retour :**

* La photocopie d’une pièce d’identité militaire ou un justificatif équivalent d’ayant droit
* Votre n° de téléphone et votre adresse mail (Non intradef).
* Une photocopie de votre carte d’adhèrent CSANC ou de votre licence FCD, de l’exercice en cours, à défaut, renseigner la fiche d’adhésion CSANC FCD et régler la cotisation afférente, chèque libellé à l’ordre du CSANC.
* Un chèque de caution de 180 000 F libellé à l’ordre du CSANC.
* Un chèque pour régler la location, libellé à l’ordre de CSANC, la réservation n’est validée qu’à réception des règlements.
* Au retour, fournir le justificatif du complément du plein, sinon, il sera prélevé sur le chèque de caution.

**Départ et Retour des bateaux du bain militaire :**

 - Prise en compte du bateau à 8h00 ou à 13h30

 - Retour du bateau à 12h ou à 17h30

|  |
| --- |
| **Résiliation du contrat de location par le locataire**  |
| Si le locataire renonce à la location résilie le contrat après que celui-ci ainsi que la facture lui aient été transmis, aucun remboursement ne sera fait sur le montant de la location. Seule la caution sera restituée. Toutefois, la date de location peut être différée en fonction des disponibilités du bateau et ce pour une durée de trois mois.Si le bateau livré n’est pas en état de naviguer, soit par manque d’un élément essentiel de sécurité, soit parce qu’il n’est pas conforme aux règlements et si le loueur n’est pas en mesure de proposer un bateau de caractéristiques similaires, le locataire peut rompre le présent contrat et obtenir la restitution des sommes versées à l’exclusion de toute autre indemnisation. Le locataire s’interdit de refuser la location d’un bateau de remplacement de caractéristiques similaires. |

**Lieu**

Bureau : Quartier Gally – Passe Bosc, Bat 13, Section Nautique, B.P. 38, 98843 Nouméa cedex

Une permanence est assurée tous les vendredis entre 13h30 et 16h30 dans les bureaux du CSANC se trouvant au Quartier Gally – Passe Bosc Bat 13

Lieu de mise à disposition des bateaux : Bain militaire - Pointe de l’Artillerie.